

BTS COMPTABILITÉ ET GESTION

Analyse et résolution de problèmes de gestion

Durée de l'épreuve : 6 heures

Coefficient : 6

Documents autorisés

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.
Tables financières.

Matériel autorisé

Calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel ou documentaire. (Circulaire n°99-186 du 16 novembre 1999 ; BOEN n°42).

Document remis au candidat

Le sujet comporte 13 pages numérotées de 1/13 à 13/13.

Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.

Le sujet se présente sous la forme de 5 dossiers indépendants

Page de garde		page 1
Présentation du sujet		page 2
DOSSIER 1 : Comptabilité générale	(40 points)	page 3
DOSSIER 2 : Résultat et fiscalité	(20 points)	page 4
DOSSIER 3 : Comptabilité des sociétés	(20 points)	page 5
Première partie : Augmentation de capital		
Deuxième partie : Affectation du résultat		
DOSSIER 4 : Contrôle de gestion	(25 points)	page 6
DOSSIER 5 : Outils mathématiques de gestion	(15 points)	page 7

Le sujet comporte les annexes suivantes :

DOSSIER 1

Annexe 1 : Descriptif de quelques opérations réalisées au cours de l'exercice 1999 par la SA RUISE pages 8 et 9

DOSSIER 2

Annexe 2 : Informations relatives à la société SAMMARCOLLES page 10

DOSSIER 3

Annexe 3 : Informations relatives à l'augmentation de capital de la société SPORTECH page 11

Annexe 4 : Informations relatives à l'affectation du résultat de la société SPORTECH page 11

DOSSIER 4

Annexe 5 : Coûts prévisionnels et production de mai 1999 dans la société SPORTECH page 12

Annexe 6 : Consommations réelles de mai 1999 dans la société SPORTECH page 12

DOSSIER 5

Annexe 7 : Informations relatives à l'investissement dans la SARL PRIVASSIE page 13

Annexe 8 : Informations relatives au financement de l'investissement dans la SARL PRIVASSIE page 13

AVERTISSEMENT

Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner **explicitement** dans votre copie.

SUJET

Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie. Les écritures comptables devront comporter les numéros et les noms des comptes et un libellé. Tout montant calculé devra être justifié.

Vous êtes stagiaire au sein du cabinet d'expertise comptable SAULNIER-BILLAUD.
À ce titre, vous participez à divers travaux relatifs à quatre entreprises clientes.

La société anonyme RUISE est spécialisée dans la fabrication de matériel d'entretien d'espaces verts.
La société anonyme SAMMARCOLLES fabrique des enduits et des colles pour revêtements muraux.
La société anonyme SPORTECH fabrique et distribue des cycles de sport.
La société à responsabilité limitée PRIVASSIE produit des confitures.

La comptabilité de toutes les entreprises est tenue en francs.

Cinq dossiers vous sont confiés.

DOSSIER 1 : COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

La SA RUISE est une entreprise spécialisée dans la fabrication de matériel d'entretien des espaces verts. Le comptable chargé de ce dossier vous demande de l'aider pour certaines opérations réalisées au cours de l'année 1999.

L'entreprise relève du régime du réel normal et toutes ses opérations sont soumises à la TVA au taux de 20,6 %. L'exercice comptable coïncide avec l'année civile.

Vous devez traiter l'ensemble des questions suivantes en vous aidant de l'*annexe 1*.

Travail à faire :**1. Annexe 1.a : Acquisition d'une machine avec une subvention.**

- a) Enregistrer les écritures d'inventaire au 31 décembre 1999 concernant cette machine.
- b) Indiquer les conséquences comptables et/ou extra-comptables du suramortissement autorisé par l'administration fiscale.

2. Annexe 1.b : Passage à l'an 2000

Enregistrer les écritures d'inventaire au 31 décembre 1999 concernant les opérations décrites dans l'*annexe 1.b*.

3. Annexe 1.c : Cession d'une machine

- a) Présenter le tableau d'amortissement de cette machine en faisant apparaître l'amortissement dérogatoire.
- b) Enregistrer les écritures au 12 octobre 1999 et au 31 décembre 1999 concernant la cession de la machine.

4. Annexe 1.d : Cession de titres

- a) Enregistrer les écritures de régularisation des cessions de titres intervenues en 1999.
- b) Procéder aux réajustements des provisions au 31 décembre 1999 en justifiant vos calculs.

5. Annexe 1.e : Cession d'une construction

Enregistrer les écritures au 15 mars 1999 et au 31 décembre 1999 concernant la cession de la construction.

DOSSIER 2 : RÉSULTAT ET FISCALITÉ

La société anonyme SAMMARCOLLES fabrique et distribue des enduits et colles pour revêtements muraux.

Disposant des données comptables et extra-comptables fournies en *annexe 2*, il vous est demandé de déterminer et de comptabiliser l'impôt sur le résultat de l'exercice.

Travail à faire :

1. Déterminer le résultat imposable de l'exercice 1999.
2. Calculer l'impôt sur les sociétés (IS) et la contribution additionnelle de 10 %.
3. Comptabiliser l'impôt sur les sociétés et la contribution additionnelle.
4. Calculer le résultat net comptable de l'exercice 1999.
5. Les dirigeants de la SA SAMMARCOLLES souhaitent acquérir un nouveau logiciel de comptabilité.
Quelle est la procédure utilisée en général par ce type de logiciel pour figer la chronologie et garantir l'intangibilité des enregistrements.
Indiquer la procédure à suivre dans le cas où le comptable, ayant clôturé la période, s'aperçoit qu'il a oublié d'enregistrer une opération.

DOSSIER 3 : COMPTABILITÉ DES SOCIÉTÉS**Première partie : Augmentation de capital**

Au cours des dix dernières années, la SA SPORTECH a connu une croissance annuelle de son chiffre d'affaires de l'ordre de 10 %. Cette croissance résulte du succès rencontré sur le marché français et à l'exportation par ses cycles bicross et VTT.

Des investissements importants ont été réalisés tant en matière de production qu'en matière commerciale. Le financement de ces investissements a été assuré par des emprunts et par plusieurs augmentations de capital. Les données relatives à la dernière augmentation de capital figurent en *annexe 3*.

Travail à faire :

1. Calculer, en fonction des décisions de l'assemblée générale extraordinaire, la valeur des titres de la SA SPORTECH avant l'augmentation de capital.
2. Calculer la valeur des actions SPORTECH après l'augmentation de capital.
3. Calculer la valeur des droits attachés aux actions anciennes.
4. Indiquer quels décaissements devra effectuer à la date du 1^{er} juillet 1999, un souscripteur de 100 actions nouvelles :
 - a- s'il ne détient pas d'actions SPORTECH ;
 - b- s'il possède 100 actions anciennes.
5. Présenter les écritures relatives à cette augmentation de capital.

Deuxième partie : Affectation du résultat

L'exercice 1999 a dégagé un résultat bénéficiaire.

Vous disposez en *annexes 3 et 4* des informations nécessaires à son affectation.

Travail à faire :

1. Présenter le tableau de calcul permettant l'affectation du résultat 1999.
2. Passer l'écriture relative à cette affectation.
3. Calculer pour chaque catégorie d'actions le dividende servi (avoir fiscal compris).
Tous les actionnaires sont des particuliers.

DOSSIER 4 : CONTRÔLE DE GESTION

Depuis plus de quinze ans, la SA SPORTECH fabrique et vend des cycles de loisirs et de compétition. Elle vend également, à des réseaux de détaillants spécialisés, les composants de ces cycles (fourches, freins, dérailleurs, cadres, etc). Après avoir nettement dissocié ses deux gammes "loisirs" et "compétition", elle a décidé en 1999 de développer une troisième gamme intermédiaire. Les nouveaux produits sont destinés aux cyclistes qui souhaitent disposer d'un matériel très performant mais aussi confortable et d'un entretien facile. À cette fin, une fourche à suspension spécifique, le modèle "fun", a été mise sur le marché en 1999.

Traiter l'ensemble des questions suivantes à l'aide des *annexes 5 et 6*.

Travail à faire

1. Présenter le budget mensuel du centre montage :
 - a- pour l'activité normale ;
 - b- pour l'activité réelle de mai 1999.
2. Indiquer quelle est l'utilité de chacun de ces deux budgets dans le calcul et l'analyse des coûts.
3. Calculer, pour chaque élément consommé, le coût préétabli de la production réelle de mai 1999.
4. Calculer et qualifier les écarts globaux suivants relatifs à la production constatée :
 - a- l'écart sur main d'œuvre directe ;
 - b- l'écart sur charges du centre montage.
5. Analyser l'écart global sur charges indirectes du centre montage relatif à la production constatée.
Contrôler vos résultats.
Commenter les sous-écarts calculés.
6. Indiquer quel autre écart sur charges du centre montage aurait pu être calculé fin mai.
Evaluer cet écart.

DOSSIER 5 : OUTILS MATHÉMATIQUES DE GESTION

La SARL PRIVASSIE, spécialisée dans la fabrication de confitures de cerises, doit envisager un accroissement de sa production pour rester compétitive sur son marché. Pour cela, elle prévoit l'acquisition d'un nouvel atelier au 1^{er} janvier 1999.

Travail à faire**1. À partir de l'annexe 7 :**

- a- Pour les cinq premières années, calculer les flux nets de liquidités ou capacité d'autofinancement de cet investissement (retenir un taux d'impôt sur les sociétés de 33,33 % et ne tenir compte d'aucune contribution additionnelle).
- b- Indiquer si l'investissement est rentable au taux de 13 %.
Indiquer si l'investissement est rentable au taux de 14 %.
- c- En déduire le taux interne de rentabilité.

2. À partir de l'annexe 8 :

Compléter, après l'avoir reproduit sur votre copie, le tableau d'amortissement de l'emprunt.

ANNEXE 1 : Descriptif de quelques opérations réalisées au cours de l'exercice 1999 par la SA RUISE***Annexe 1.a : Acquisition d'une machine avec une subvention***

Une machine-outil a été acquise le 12 août 1999 ; valeur du matériel 165 000 F hors taxes, frais de transport 2 800 F hors taxes, frais d'installation 2 200 F hors taxes, TVA au taux normal.

Cette machine a été mise en service le 12 août 1999. Pour cette acquisition, l'entreprise a reçu une prime de développement régional de 51 000 F enregistrée au compte 131 "Subventions d'équipement".

Le mode d'amortissement dégressif sur une durée de 8 ans (coefficient : 2,5) a été retenu pour ce matériel. La subvention sera reprise au rythme des amortissements. L'entreprise désire profiter au maximum des amortissements fiscaux.

Extrait d'une documentation fiscale

Suramortissement des immobilisations acquises ou créées au moyen de certaines primes :

La base de calcul de l'amortissement des immobilisations acquises ou créées par les entreprises au moyen de certaines aides accordées au cours des années antérieures à 2003 est majorée de la moitié du montant de la prime (art.39 du CGI). Parmi les primes ouvrant droit à ce suramortissement, il y a la prime de développement régional, la prime de développement artisanal et la prime d'installation artisanale en milieu rural et en zone urbaine nouvelle ou rénovée, la prime d'équipement dans les départements d'outre-mer.

Annexe 1.b : Passage à l'an 2000

Lors de l'exercice 1999, l'entreprise a effectué des dépenses d'un montant de 14 000 F hors taxes pour adapter un matériel industriel au passage à l'an 2000. Cette opération n'augmentera pas la valeur et la durée de vie probable du matériel. Ce matériel sera totalement amorti le 31 décembre 2001. La somme de 14 000 F est pour l'instant imputée au débit du compte 471 "Compte d'attente".

Un autre matériel industriel acquis pour 140 000 F hors taxes le 1^{er} avril 1996 et amorti selon le mode linéaire sur 5 ans a été jugé obsolète ; il sera mis au rebut le 31 décembre 1999. L'entreprise a décidé de procéder à une dotation exceptionnelle aux amortissements du montant de la valeur comptable nette.

Annexe 1.c : Cession d'une machine

Une machine destinée à économiser l'énergie, acquise 165 000 F hors taxes le 16 août 1996, a été cédée pour 41 000 F hors taxes le 12 octobre 1999. L'entreprise avait choisi un amortissement économique selon le mode dégressif sur 5 ans (coefficient : 2) tout en appliquant un amortissement fiscal exceptionnel conformément à la loi. Le matériel a été mis en service le jour de l'acquisition.

Extrait d'une documentation fiscale

Amortissement des matériels destinés à économiser l'énergie :

Les matériels destinés à économiser l'énergie peuvent faire l'objet d'un amortissement exceptionnel sur 12 mois à compter de leur mise en service, lorsqu'ils sont acquis ou fabriqués avant le 1^{er} janvier 2003. L'amortissement sur 12 mois s'effectue selon le mode linéaire, son point de départ s'effectue à la date de mise en service du matériel ; si celle-ci a lieu en cours d'exercice, la première annuité est réduite prorata temporis.

Annexe 1.d : Cession de titres

L'entreprise a vendu, le 13 juin 1999, par l'intermédiaire de sa banque 300, actions BRIOCHE PASQUIER (valeurs mobilières de placement) à 682 F l'une et 400 actions BONNEAU SA (titres de participation) à 223 F l'une. Les titres BRIOCHE PASQUIER et BONNEAU SA que possède l'entreprise (y compris ceux qui ont été vendus) ont été acquis de la manière suivante :

Date	Nom	Nombre	Prix unitaire
12/05/95	BONNEAU SA	3 400	214 F
08/11/96	BRIOCHE PASQUIER	200	664 F
18/06/98	BONNEAU SA	150	256 F
12/03/99	BRIOCHE PASQUIER	450	652 F

Le 13 juin 1999, le comptable s'est contenté de passer l'écriture :

512		13 juin 99			
	471	Banque	293 800,00		
				Compte d'attente	293 800,00

L'entreprise utilise la méthode "Premier entré, premier sorti" pour valoriser les sorties des titres.

Evaluation des actions BRIOCHE PASQUIER et BONNEAU SA à l'inventaire :

	Titres BRIOCHE PASQUIER		Titres BONNEAU SA	
	31/12/98	31/12/99	31/12/98	31/12/99
Valeur d'usage	700	750	240	210
Valeur boursière ⁽¹⁾	654	690	220	200

⁽¹⁾ cours moyen du mois de décembre

Annexe 1.e : Cession d'une construction

L'entreprise a cédé, le 15 mars 1999, une construction pour 900 000 F hors taxes. Cette construction avait été achevée et mise en service le 1^{er} avril 1992 pour un coût de 624 000 F hors TVA (TVA 18,6 %). La durée de vie prévue de la construction était de 20 ans.

ANNEXE 2 : Informations relatives à la société SAMMARCOLLES

Informations générales :

- L'exercice comptable de la SA SAMMARCOLLES coïncide avec l'année civile.
- Le résultat comptable avant impôt pour l'exercice 1999, s'élève à 1 547 200 F.
- La société emploie 30 salariés.
- Le capital entièrement libéré, s'élève à 750 000 F.
- Le conseil d'administration, composé de 7 administrateurs, est présidé par Monsieur LEBRUN.
- La société n'est pas soumise à la majoration temporaire d'impôt sur les sociétés.
- L'analyse des opérations relevant du régime des plus ou moins values professionnelles est achevée. Il en résulte pour l'exercice une plus value nette à court terme de 150 000 F, ainsi qu'une plus value nette à long terme de 75 200 F.
- La société détient diverses SICAV de trésorerie (OPCVM) acquises en 1999. Leur valeur à l'inventaire fait apparaître un écart sur une valeur liquidative (plus value latente) de 2 000 F.
- Un écart de conversion figure au passif du bilan pour 3 500 F : il se rattache à une créance libellée en dollars.

Analyse du compte de résultat :

- **Compte 606** Il inclut 2 300 F, valeur d'origine hors taxes d'un petit outillage (malaxeur).
- **Compte 6122** Une redevance de 50 000 F concerne un contrat de crédit bail conclu en 1998 pour une voiture de tourisme Peugeot 406 neuve, d'une valeur d'origine taxes comprises de 160 000 F (durée de vie : 5 ans).
- **Compte 625** Une somme de 20 000 F représentant le coût d'une partie de chasse organisée pour des clients importants de l'entreprise.
- **Compte 63511** Taxe professionnelle pour 150 000 F.
- **Compte 63514** Taxe sur les véhicules de tourisme des sociétés pour 30 000 F.
- **Compte 653** Jetons de présence versés aux 7 administrateurs pour 138 000 F.
Information : total des rémunérations annuelles versées aux cinq personnes les mieux rémunérées : 1 800 000 F.
- **Compte 6615** Le solde correspond aux intérêts à 7 % l'an versés en rémunération des dépôts en comptes courants de Monsieur LEBRUN et de Madame ROUDOT associée non dirigeante.
- Monsieur LEBRUN a laissé en compte courant une somme de 300 000 F du 1^{er} juillet 1999 au 31 décembre 1999.
- Madame ROUDOT a laissé en compte courant une somme de 600 000 F du 1^{er} janvier 1999 au 31 août 1999.
Par hypothèse, pour l'exercice considéré, le taux maximal des intérêts déductibles est de 5,15 % l'an.
- **Compte 6712** Une pénalité relative à l'assiette de la TVA a été comptabilisée pour 3 700 F.
- **Compte 6811** Une dotation de 2 700 F relative à une annuité linéaire d'amortissement omise en 1998.
- **Compte 6812** Une dotation pour amortissements des charges à répartir : 150 000 F. Cette dotation concerne l'amortissement sur quatre ans de charges diverses d'un montant de 600 000 F, engagées pour restructurer le réseau commercial et transférées au compte 4818 "Charges à étaler", à l'inventaire 1999.
- **Compte 7875** Une reprise sur provision pour amende pénale : 55 000 F. Cette provision est devenue sans objet.
- **Compte 7611** Des dividendes provenant de sociétés filiales pour lesquels le montant à déduire du résultat fiscal en application du régime des sociétés mères et filiales, s'élève à 48 125 F. Ce montant s'entend après déduction de la quote-part pour frais et charges.
- **Compte 7621** Dividendes perçus de sociétés françaises non filiales soumises à l'impôt sur les sociétés : 70 000 F.
- **Compte 791** Le montant comptabilisé correspond aux charges transférées au compte 4818.

Remarque sur les amortissements déductibles : Pour les voitures particulières mises en circulation à compter du 1^{er} novembre 1996, le plafond pour le calcul de l'amortissement fiscalement déductible s'élève à 120 000 F.

Remarque sur les jetons de présence : Les jetons de présence alloués au titre d'un exercice aux membres du conseil d'administration ne sont déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés que dans la mesure où, globalement, ils n'excèdent pas 5 % du montant de la rémunération moyenne attribuée au cours de cet exercice aux salariés les mieux rémunérés de l'entreprise multiplié par le nombre d'administrateurs.

ANNEXE 3 : Informations relatives à l'augmentation de capital de la société SPORTECH

L'exercice comptable de la société anonyme SPORTECH correspond à l'année civile.

Au bilan de début d'exercice 1999, après affectation du résultat 1998, figurent les postes suivants :

- Capital (10 000 actions de 100 F).....	1 000 000
- Réserve légale.....	60 000
- Autres réserves.....	240 000

Le 25 mai 1999 une assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital par émission de 5 000 actions de valeur nominale 100 F émises à 250 F. Elles devront être libérées du minimum légal le 1^{er} juillet 1999, date qui sera considérée comme date de jouissance.

Pour le calcul des droits de souscription, l'assemblée décide de retenir la valeur comptable des titres en début d'exercice en tenant compte de deux évaluations complémentaires relatives à l'actif. Il s'agit de frais d'établissement non encore amortis (50 000 F) et du fonds commercial qui ne figure pas à l'actif. Ce fonds est estimé à 1 550 000 F.

Le 1^{er} juillet 1999, divers actionnaires ayant souscrit un total de mille actions ont libéré totalement leurs titres, les autres actionnaires se sont libérés dans les conditions prévues.

Les frais d'augmentation du capital se sont élevés à 15 000 F hors taxes (TVA à 20,6 %). Ils ont fait l'objet d'un prélèvement bancaire le 15 juillet 1999.

ANNEXE 4 : Informations relatives à l'affectation du résultat de la société SPORTECH

L'exercice 1999 a dégagé un résultat net comptable de 750 000 F.

Les statuts prévoient le versement d'un intérêt statutaire de 5 % sur le montant libéré et non amorti des actions. Les versements anticipés ouvrent également droit à cet intérêt.

L'assemblée générale ordinaire réunie le 15 mai 2000 décide de doter la réserve facultative de 250 000 F et de distribuer le solde disponible sous la forme d'un superdividende maximal. Ce superdividende est arrondi au franc inférieur.

Pour le calcul des dividendes avoirs fiscaux compris, il pourra être supposé que tous les bénéficiaires sont des personnes physiques.

ANNEXE 5 : Coûts prévisionnels et production de mai 1999 dans la société SPORTECH

La fourche à suspension "fun" est obtenue dans un atelier par montage d'éléments fabriqués par SPORTECH ou achetés à divers fournisseurs.

En mai 1999 il a été fabriqué 2 500 fourches à suspension "fun".

Pour une fourche à suspension les consommations standards sont les suivantes :

- une fourche classique (c'est-à-dire sans suspension) en acier. Elle est composée d'une tête et de deux branches. Cette fourche est fabriquée par SPORTECH. Son coût unitaire préétabli est de 250 F.
- une suspension : elle se présente sous la forme d'un fourreau qui reçoit dans sa partie supérieure les deux branches de la fourche en acier. Ce fourreau intègre un élastomère, des ressorts hélicoïdaux et une double cartouche pneumatique. Dans sa partie basse, le fourreau reçoit l'essieu de la roue avant du cycle. Le coût préétabli unitaire de l'ensemble de la suspension (à l'exclusion de la fourche en acier) est fixé à 650 F.
- des fournitures diverses (visserie, joints, soufflets en caoutchouc, lubrifiant) dont le coût préétabli par fourche est évalué à 95 F.
- de la main d'œuvre directe : 15 minutes par fourche à 180 F de l'heure, charges comprises.
- des charges indirectes ; celles du centre montage où les éléments sont assemblés. L'activité normale de ce centre est de 240 heures machine pour une production mensuelle normale de 2 400 fourches "fun". Le coût mensuel préétabli du centre est de 360 000 F dont 288 000 F de charges fixes.

ANNEXE 6 : Consommations réelles de mai 1999 dans la société SPORTECH

Il a été consommé en mai, compte tenu des rebuts sans valeur marchande :

- 2 510 fourches en acier à 248 F l'une ;
- 2 507 suspensions à 652 F l'une ;
- 630 heures de main d'œuvre directe à 179 F l'heure, charges comprises ;
- 2 510 lots de fournitures diverses à 97 F le lot ;
- 247 heures machine dans l'atelier montage pour un montant total de 380 000 F.

ANNEXE 7 : Informations relatives à l'investissement dans la SARL PRIVASSIE

L'investissement à réaliser se décompose ainsi (hors TVA) :

- bâtiment : 1 200 000 F, amortissable sur 10 ans en mode linéaire ;
- matériel industriel : 500 000 F, amortissable sur 5 ans en mode linéaire ;
- outillage industriel : 100 000 F, amortissable sur 5 ans en mode dégressif.

La production du nouvel atelier serait de :

- 30 000 unités pour la première année ;
- 32 000 unités pour la deuxième année ;
- 33 000 unités pour la troisième année ;
- 35 000 unités pour les quatrième et cinquième années.

Le prix de vente unitaire est de 45 F hors taxes. L'entreprise considère qu'il restera constant au cours des cinq années.

Les amortissements relatifs au nouvel investissement ont été calculés :

- première année : 260 000 F ;
- deuxième année : 244 000 F ;
- troisième année : 234 400 F ;
- quatrième année : 230 800 F ;
- cinquième année : 230 800 F.

La valeur résiduelle est supposée être la valeur comptable nette.

L'investissement envisagé entraînerait des charges fixes annuelles de fonctionnement (hors amortissement) de 630 000 F et des coûts variables de 10 F par unité produite.

ANNEXE 8 : Informations relatives au financement de l'investissement dans la SARL PRIVASSIE

Pour financer le montant hors TVA de l'investissement projeté, l'entreprise a retenu la solution suivante : un apport de 800 000 F de capitaux propres complété pour le solde par un emprunt remboursable en 5 ans par annuités constantes.

Extrait du tableau de remboursement de l'emprunt

Année	Capital restant dû	Intérêts	Amortissement	Annuité
1	1 000 000			
2			180 177,23	
3				
4			218 014,45	
5				